

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/09/2024 - 4857 - 2015 B 00605 - 815 312 863 - A.C.R. - ALUTI CONSTRUCTION RENOVATION

1



ACR ALUTI CONSTRUCTION RENOVATION

Société par actions simplifiée

au capital de 2 000 euros

**Siège social : 24 Rue des Passiflores, 17420 SAINT PALAIS SUR
MER**

815 312 863 RCS saintes-17100

17/09/2024
2015B605
4857

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 mars,
A 11 heures,

Les associés de la société ACR ALUTI CONSTRUCTION RENOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 24 Rue des Passiflores 17420 SAINT PALAIS SUR MER, sur convocation faite par lettre simple adressée le 23 février 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur TONY ALUTI-PEREZ, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- le rapport du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le président.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Elle a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et le président a en conséquence établi le rapport susvisé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 26 904,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	26 904,02 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 134 583,52 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à [Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant)] euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

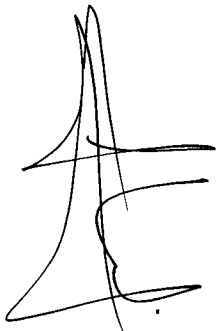
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
TONY ALUTI-PEREZ

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'T' and 'A' that are interconnected.

VALENTIN ALUTI-PEREZ

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'V' and 'A' that are interconnected.

ACR ALUTI CONSTRUCTION RENOVATION

Société par actions simplifiée

au capital de 2 000 euros

**Siège social : 24 Rue des Passiflores, 17420 SAINT PALAIS SUR
MER**

815 312 863 RCS saintes-17100

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2023

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous rappelons que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décrites ci-après ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de convention de compte courant d'une durée indéterminée, conclue avec M. VALENTIN ALUTI PEREZ.

Objet : Monsieur Valentin ALUTI-PEREZ a consenti à la société des avances de trésorerie sous forme d'avances en compte courant d'associé.

A la clôture de l'exercice ce compte courant était créateur de 1584.14 €.

Ces avances n'ont pas été rémunérées.

- Convention de convention de compte courant d'une durée indéterminée, conclue avec M. TONY ALUTI-PEREZ.

Objet : Monsieur Tony ALUTI-PEREZ a consenti à la société des avances de trésorerie sous forme d'avances en compte courant d'associé.

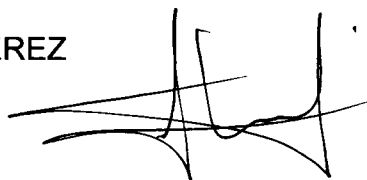
A la clôture de l'exercice ce compte courant était créateur de 5 006.68 €.

Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Fait à SAINT PALAIS SUR MER

Le 23/02/2024

Le Président
TONY ALUTI-PEREZ



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



SAS ACR

Bâtiment

**24, rue desPassiflores
17420 SAINT PALAIS SUR MER**

COMPTES ANNUELS

AU

30 septembre 2023

BILAN ACTIF

ACTIF					Montants en milliers d'euros	
	2020	2019	2018	2017	2020	2019
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	26 370	21 439	4 931	8 477	3 546	41.83
Autres immobilisations corporelles	31 964	23 881	8 083	6 911	1 172	16.96
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total II						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	2 000		2 000	12 500	10 500	84.00
En-cours de production de biens	18 990		18 990		18 990	
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	113 194	371	112 823	161 811	48 988	30.27
Autres créances	26 541		26 541	23 560	2 981	12.65
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	68 577		68 577	40 665	27 912	68.64
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	288 536	371	222 931	223 526	89 501	14.03
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	288 536	371	222 931	223 526	89 501	14.72

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Comptes de Bilan Passif	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	107 680	77 130	30 550	39.61
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice				
Comptes de Bilan Passif	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I				
Comptes de Bilan Passif	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
Comptes de Bilan Passif	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Bilan Passif	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 542	6 131	4 589	74.85
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	6 591	6 775	184	2.72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 109	56 618	9 509	16.79
	Dettes fiscales et sociales	49 920	74 439	24 519	32.94
Comptes de Bilan Passif	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		81	81	100.00
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV				
Comptes de Bilan Passif	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (TOTAL IV + V)				

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

105 161

143 724

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	27 751		719
Installations générales agencements aménagements divers	2 342		
Matériel de transport	22 691		3 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 931
TOTAL	52 784		7 650
TOTAL GENERAL	52 784		7 650

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 100	26 370	26 370
Installations générales agencements aménagements divers			2 342	2 342
Matériel de transport			25 691	25 691
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 931	3 931
TOTAL		2 100	58 334	58 334
TOTAL GENERAL		2 100	58 334	58 334

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 273	2 245	79	21 439
Installations générales agencements aménagements divers	1 396	468		1 865
Matériel de transport	16 726	4 812		21 539
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		478		478
TOTAL	37 396	8 004	79	45 320
TOTAL GENERAL	37 396	8 004	79	45 320

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 245				
Instal.générales agenc.aménag.divers	468				
Matériel de transport	4 812				
Matériel de bureau informatique mobilier	478				
TOTAL	8 004				
TOTAL GENERAL	8 004				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	371				371
TOTAL	371				371
TOTAL GENERAL	371				371

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	408	408	
Autres créances clients	112 786	112 786	
Impôts sur les bénéfices	680	680	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 605	25 605	
Débiteurs divers	256	256	
TOTAL	139 735	139 735	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 541	1 541		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 109	47 109		
Personnel et comptes rattachés	15 187	15 187		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 765	15 765		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 357	18 357		
Autres impôts taxes et assimilés	611	611		
Groupe et associés	6 591	6 591		
TOTAL	105 161	105 161		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 586			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 160
Total	11 160

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fiscales et sociales	432
Total	433

Charges et produits constatés d'avance

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- PENALITES ET AMENDES DEDUCT.	42	67120000
- VAL.COMPT.ACT.CED.IMMO.CORP.	2 021	67520000
Total	2 063	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
MAAF ASS.	2 393
REMB.URSSAF	69
Total	2 462

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		2 000	2 000	2 000	2 000
Nbre des actions ordinaires existantes			200	200	200
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					.
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes		503 468	720 731	908 528	910 647
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		5 890-	32 744	43 968	39 656
Impôts sur les bénéfices			1 061	5 429	4 748
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		15 644-	23 156	30 550	26 904
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			158.41	192.70	174.54
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			115.78	152.75	134.52
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			5	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice		99 201	186 994	179 997	238 737
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		44 313	79 079	77 307	103 554